



Chère thérapeute,
Cher thérapeute,

Il semble que l'été soit finalement arrivé et que nous pourrions enfin profiter de quelques belles semaines chaudes.

Beaucoup d'entre nous prendront, dans les prochains jours, des vacances pour chercher un moment de détente ou de distraction en se consacrant à leurs loisirs favoris : le sport, la découverte de nouveaux horizons ou juste du « farniente ».

Avant les vacances d'été, nous voudrions vous tenir au courant des dernières nouvelles du RME et vous fournir quelques informations sur les découvertes récentes de la recherche dans le domaine de la médecine complémentaire et sur la politique de la santé publique.

A cause des vacances d'été, cette Newsletter RME sera un peu plus longue que d'habitude. Nous espérons que nos informations vous seront utiles.

Nous vous souhaitons de très agréables mois d'été.

Votre RME

Nouvelles du RME

Le RME maintient des contacts réguliers avec les responsables de l'OdMT TC (Organisation du monde du travail thérapie complémentaire) et de l'OdMT MA (Organisation du monde du travail médecine alternative). Le RME approuve les efforts fournis pour l'élaboration d'un profil professionnel de la médecine complémentaire et alternative et les soutient, dans la mesure du possible.

Depuis quelques temps, notre site Internet vous propose des textes d'information sur le RME et sur le label de qualité du RME. Ces textes, également repris par les médias, expliquent les objectifs (et les limites) de notre label de qualité. Vous trouverez ces articles en cliquant sur le lien suivant: www.rme.ch/le-rme/infocorner.las

Le RME a eu plusieurs réunions avec les représentants des ostéopathes. Ces derniers ont développé un examen national, sous la responsabilité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, CDS. Les ostéopathes qui détiennent ce diplôme peuvent dorénavant s'enregistrer, voire se réenregistrer dans le RME, avec le numéro de méthode 223 (à cet effet, veuillez consulter la FAQ sur notre site Internet).

Ces derniers temps, nous recevons de plus en plus de plaintes des assureurs maladie concernant l'utilisation abusive des numéros RCC. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les numéros RCC sont personnels et non-transférables. Une utilisation abusive de ce numéro peut mener au retrait de l'enregistrement au RME.

Nous voudrions également vous informer que, sur notre site Internet, nous avons mis à votre disposition un formulaire-type pour la facturation. Suite à la demande de nombreux thérapeutes, nous avons également créé une version Excel de ce formulaire que vous pourrez, si nécessaire, adapter à vos besoins personnels : www.rme.ch/enregistrement/modele.las

Le RME est également actif dans le domaine de la promotion. Des thèmes de la médecine complémentaire et alternative sont abordés dans les colonnes des journaux « Blick » et « BaslerZeitung ». D'après les réactions positives que nous recevons, nous pouvons conclure que ce service est très bien perçu.

Nouvelles du monde des assureurs

Le 1er juillet, Manfred Maser, DG de HELSANA, quittera ses fonctions. Son successeur à la direction de l'entreprise sera Daniel H. Schmutz. Cette décision fut prise par le Conseil d'administration lors de la première réunion sous la direction du nouveau Président, Thomas D. Szucs.

Les assureurs maladie du Groupe Mutuel (Association d'assureurs) ont décidé de réduire le nombre de leurs sociétés actives dans le domaine de l'assurance santé de base. A partir du 1er janvier 2011, le nombre de ces sociétés passera de quinze à quatre.

L'assurance maladie Carena de Aadorf ne sera pas rachetée par la société Sympany de Bâle. Au lieu de cela, la SWICA aura sa chance.

L'assurance maladie zurichoise Sanitas et l'assurance bernoise KPT voudraient créer la troisième caisse maladie par ordre de grandeur de Suisse. Ensemble, ces deux sociétés représentent 1,2 millions de clients dans toute la Suisse, dont environ 920 000 avec une assurance de base.

Nouvelles des cantons

La population lucernoise s'est exprimée contre l'obligation d'une autorisation de pratiquer. La votation du 13 juin 2010 précise que dans le canton de Lucerne, les naturopathes peuvent continuer à pratiquer sans autorisation cantonale et qu'ils ne doivent même pas se faire enregistrer.

Les naturopathes du canton de Schaffhouse critiquent la nouvelle loi sur la santé publique dont le projet se trouve actuellement en consultation. Ce projet de loi prévoit que seuls les thérapeutes de la médecine complémentaire dont la méthode porte le sceau officiel de la confédération, sous forme d'un diplôme fédéral, seront soumis à une autorisation cantonale de pratiquer. On pourra toutefois aussi pratiquer sans autorisation. Pour la protection des patients, les naturopathes exigent que tous les thérapeutes soient soumis à une autorisation de pratiquer résultant d'un contrôle de la qualité.

Une fausse rumeur persistante

Non, le RME n'est pas à vendre. Et non, le RME ne sera pas dissout, non plus. En réalité, grâce à son organisation super moderne et à sa structure extrêmement efficace, le RME se porte très bien : nous sommes toujours présents pour vous et continuons à développer les services que nous vous proposons.

Nouveautés du domaine de la recherche et du monde scientifique

L'acupressure réduit les douleurs pendant l'accouchement

Est-ce que la durée et les douleurs de la phase active de l'accouchement chez les primipares peuvent être influencées par l'acupressure ? Cette question a été étudiée par une équipe médicale de l'université de Téhéran. 120 mères, primipares, qui se trouvaient au début de la phase active de l'accouchement (ouverture du col utérin 3-4 cm) ont participé à cette étude. Deux groupes randomisés ont été formés : lors de l'accouchement, dans l'un des groupes, on a pratiqué 30 minutes d'acupressure sur le point Sanyinjiao (PS6) au dessus de la malléole, dans l'autre groupe on a seulement effleuré ce point, sans effectuer de massage. Une perfusion d'ocytocine fut administrée à toutes les femmes qui, après deux heures, n'avaient toujours pas de contractions fortes et régulières.

La comparaison des deux groupes révèle que dans le groupe traité par acupressure, la phase active de l'accouchement était sensiblement plus courte que dans le groupe de contrôle. La douleur, évaluée par une échelle des douleurs, s'est également avérée moins intense dans le groupe de l'acupressure. 63% des femmes du groupe de contrôle ont dû être traitées avec de l'ocytocine alors que ce chiffre tombait à seulement 41% pour les femmes traitées par acupressure. De plus, chez ces dernières, les dosages d'ocytocine étaient plus faibles.

Source:

Kashanian M. et al: Effects of acupressure at the Sanyinjiao point (SP6) on the process of active phase of labor in nulliparas women. J Matern Fetal Neonatal Med, 2009, 15:1-4

Yoga contre les attaques d'hyperphagie incontrôlée

Ce que l'on appelle communément « Binge Eating » ou hyperphagie est un trouble de l'alimentation où, en peu de temps, les patients ingèrent d'énormes quantités de nourriture. Ils perdent complètement le contrôle de leur comportement alimentaire. Contrairement au cycle boulimique (compulsion de manger puis de vomir), le patient ne vomit pas la nourriture ingérée. A long terme, l'hyperphagie a donc pour effet une importante prise de poids.

Des scientifiques australiens ont constaté que la pratique régulière du yoga pouvait réduire le nombre des attaques d'hyperphagie. 50 femmes, âgées de 25 à 63 ans, avec un IMC moyen de 34 ont été réparties dans 2 groupes. Le premier groupe a participé à un programme de yoga de 12 semaines, alors que le second n'a suivi aucun traitement. Le programme de yoga consistait en une séance hebdomadaire d'une heure. Les femmes du groupe de yoga effectuaient en plus chaque matin, à la maison, à l'aide d'un CD, un programme d'exercices de 30 minutes. Le CD contenait des instructions pour des exercices physiques et respiratoires et des méditations

pour améliorer la perception physique et encourager une alimentation responsable. Pour pouvoir évaluer le succès du programme de yoga, le degré de gravité du désordre alimentaire et l'activité physique de toutes les femmes ont été mesurés au début, à la fin du programme et trois mois après la fin du programme. Après douze semaines, la comparaison entre les deux groupes a mis en évidence que chez les femmes du groupe yoga, le degré de gravité de l'hyperphagie était sensiblement réduit et que, simultanément, leur activité physique avait augmenté de façon significative. De plus, dans ce groupe, l'IMC avait légèrement baissé. Trois mois plus tard, ces changements positifs étaient confirmés. Les scientifiques sont donc arrivés à la conclusion que le yoga pouvait être un complément pertinent lors du traitement des désordres alimentaires.

Source:

Mclver S. et al: Yoga as a treatment for binge eating disorder: a preliminary study. Complement Ther Med 2009, 17: 196-202

Les herbes de la MTC contre le syndrome de Parkinson

55 patients, souffrant de la maladie de Parkinson et qui suivaient depuis au moins un mois un traitement avec la L-Dopa, ont participé à une étude pilote, menée par l'université de Hong Kong. Pendant une période de 24 semaines, leur traitement a été complété soit par un remède phytothérapeutique chinois soit par un placebo. Le remède utilisé dans l'étude, le « Jia Wei Liu Jun Zi Tang » (JWLJZT) avait été fabriqué d'après une recette éprouvée de la MTC. C'est un mélange de 11 herbes différentes dont l'objectif est d'équilibrer les carences énergétiques de l'estomac et des reins qui, d'après les principes de la MTC, sont la cause de la maladie de Parkinson.

A la fin de l'étude, il est apparu que la thérapie avec le remède de la MTC avait une influence positive et significative sur certains des effets secondaires de la thérapie avec la L-Dopa. La fréquence des plaintes, telles que le manque d'appétit, les nausées, les vomissements, les insomnies et les problèmes de régulation de la tension artérielle (hypotension orthostatique) fut sensiblement réduite. En plus, on a constaté chez les patients qui avaient reçu le traitement MTC, une amélioration des paramètres de communication, alors que l'on a observé une dégradation dans le groupe de contrôle.

Les résultats positifs de cette étude pilote justifient la demande d'une étude plus importante pour examiner l'efficacité et la tolérance du mélange d'herbes JWLJZT de la MTC lors d'une administration prolongée.

Source:

Kum, WF et al: Treatment of idiopathic Parkinson's disease with traditional Chinese herbal medicine: a randomized placebo-controlled pilot clinical study. Evid Based Complement Alternat Med 2009, doi: 10.1093/ecam/nep116

La campagne d'information du MEindex améliore sa notoriété

Actuellement, plus de 6'000 thérapeutes sont enregistrés dans le MEindex, le registre électronique des thérapeutes qui pratiquent la médecine complémentaire et détiennent le label de qualité RME. La notoriété du MEindex auprès du grand public, des autorités et des assureurs est en augmentation constante : à ce jour, le registre électronique a déjà été consulté plus de 3,5 millions de fois. Cela correspond à plus de 2'000 demandes par jour.

En janvier, nous avons lancé une nouvelle campagne d'information sur le MEindex à l'attention du grand public. Ainsi par exemple, nous avons fait paraître des annonces sur le MEindex dans de nombreux journaux (voir www.emindex.ch/media/pdf/emindex_inseratekampagne_2010.pdf).

En outre, nous avons communiqué des informations sur le MEindex à toutes les communes et à tous les cantons suisses, ainsi qu'à de nombreuses institutions du domaine de la santé publique suisse. Nous leur avons également demandé de faire connaître ce service gratuit en ligne à leurs concitoyens, voire à leurs clients. Car, pour tous ceux qui s'intéressent à la médecine complémentaire et alternative, le MEindex est un service extrêmement compétent. Voici quelques exemples de sites Internet qui publient un lien vers le MEindex :

www.avry.ch/run?iset=1098&refpage=32038&sansframe=tr

www.randogne.ch/index.cfm?Page=Buildpage&MainMenuId=144&SousMenuId=289&SousSousMenuId=18

www.crissier.ch/page.php?p=medecins

www.grub.ch/?topic_id=35&m=35&q=0

www.meilen.ch/xml_1/internet/de/application/d94/d120/f226.cfm

www.oberaegeri.ch/de/toolbar/links

www.kinderwunsch.ch/links/index.html

www.bioggio.ch/tools/collegamenti.html

Vous n'êtes pas encore enregistré dans le MEindex et souhaiteriez changer cette situation ? Cliquez tout simplement sur www.MEindex.ch et effectuez votre login sur « mise en service ». Vous recevrez le mot de passe initial par la poste. Si vous égarez votre mot de passe, l'équipe de notre hotline se fera un plaisir de vous aider. Suivez pas à pas les instructions sur www.meindex.ch/check-in/index_f.las et cinq minutes plus tard vous serez enregistré!

Extraits de la presse

En annexe, pour votre information, vous trouverez des articles de presse qui présentent des visions intéressantes, positives ou critiques sur la médecine complémentaire et alternative. Nous voudrions cependant indiquer que les annonces de la presse ne reflètent pas l'opinion du RME.

27. Mai 2010

SUISSE, PAGE 7:

Retour des médecines complémentaires

SANTÉ Plébiscitées l'an passé en votation, les médecines alternatives pourraient bientôt être à nouveau remboursées par l'assurance de base.

LAURENT AUBERT

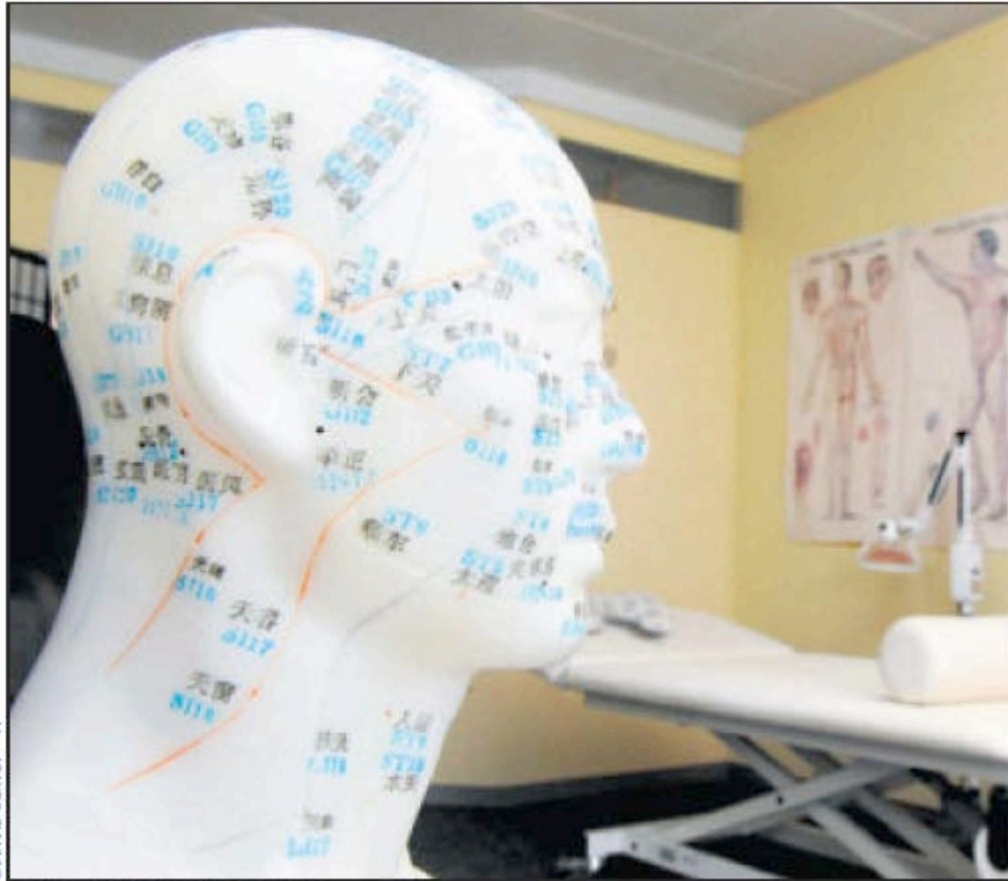
Les médecines complémentaires pourraient à nouveau prochainement figurer dans le catalogue des prestations remboursées par l'assurance-maladie de base. «Avec l'approbation massive, le 17 mai 2009, de l'article constitutionnel «Pour la prise en compte des médecines complémentaires», un pas décisif a été franchi», a indiqué hier Luc Recordon .

A entendre le conseiller aux Etats (Verts/VD), qui préside par ailleurs l'Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires (RoMédCo) créée dans la foulée de la victoire, la décision de Berne pourrait même tomber cette année encore. C'est ce qu'aurait laissé entendre le conseiller fédéral Didier Burkhalter lors d'une rencontre ce printemps. Le ministre de la Santé, qui était personnellement favorable à l'initiative, s'est semble-t-il montré ouvert à la prochaine réintégration des cinq méthodes (médecine chinoise, phytothérapie, homéopathie, thérapie neurale, médecine anthroposophique) rayées en 2005 de l'assurance-maladie de base. A condition qu'elles remplissent les conditions posées par la loi à un remboursement: efficience, adéquation, économicité.

Dans l'attente du résultat des examens en cours, les défenseurs des médecines disent avoir trouvé auprès du nouveau ministre un accueil beaucoup plus chaleureux qu'auprès de Pascal Couchepin. Financer aussi la recherche

Mais la RoMédCo n'entend pas s'arrêter là. Regroupant des médecins, des thérapeutes et d'autres partisans des médecines complémentaires, elle se lance dans des activités de lobbying politique, d'information au public et de récolte de fonds. «Il est décisif pour la reconnaissance et l'ancrage des médecines complémentaires de pouvoir financer des recherches», a souligné Luc Recordon .

A cet effet, les relations avec les milieux scientifiques et académiques revêtent une importance capitale. La RoMédCo a donc frappé à la porte des conseillers d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard et Anne-Catherine Lyon, en charge de la Santé et de la Formation. Premier résultat, la Faculté de médecine de Lausanne a dispensé ce printemps un cours d'introduction aux médecines complémentaires. Une formation plus poussée est à l'étude au niveau post-grade. L'idée est de proposer une option similaire à celles fournies à Berne et à Zurich, qui ont des chaires ad hoc depuis une décennie au moins. Les choses sont moins avancées à Genève, dont la Faculté de médecine dispose en revanche de spécialistes très affûtés en pharmacologie alternative.



CHANTAL DERVEY - A

ALTERNATIVE La médecine chinoise (ici l'acupuncture) compte parmi les prestations pressenties pour être à nouveau remboursées par l'assurance de base.

Les cinq méthodes

Cinq médecines complémentaires avaient été introduites à titre provisoire dans le catalogue des prestations de l'assurance-maladie par Ruth Dreifuss:

- Médecine chinoise
- Phytothérapie
- Homéopathie
- Thérapie neurale
- Médecine anthroposophique

Ces méthodes ont été supprimées du catalogue par Pascal Couchepin au 1er juillet 2005. Ce sont à elles que l'on pense en premier quand il est question de réintégrer les médecines alternatives, même si l'article constitutionnel accepté en votation ne mentionne aucune méthode en particulier.

INTERVIEW EXPRESS LUC RECORDON CONSEILLER AUX ÉTATS, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RoMédCo

«Burkhalter est très ouvert»



Quel bilan tirez-vous un an après l'acceptation de l'article constitutionnel sur les médecines complémentaires?

Nous sommes très satisfaits de l'esprit d'ouverture qui se manifeste tant à Berne qu'en Suisse romande, en particulier au CHUV et à la Faculté de médecine de Lausanne.

Une délégation est allée voir M. Burkhalter. Comment a-t-elle été reçue?

Le nouveau ministre de la Santé, qui faisait partie du comité pro-initiative durant la campagne, s'est montré très ouvert. Il a invité les associations défendant les cinq méthodes retirées du catalogue de l'assurance de base par Pascal Couchepin à déposer rapidement des dossiers de réintégration auprès de l'Office fédéral de la santé publique. Et c'est chose faite depuis fin avri l.

Quelles suites peut-on en attendre?

Tant qu'on ne touche pas trop profondément à la LAMal, on peut espérer aller de l'avant et réintroduire les cinq méthodes. Didier Burkhalter évoque même la fin de cette année. Par contre, si on veut aller plus loin et réclamer le remboursement d'autres méthodes, on se heurtera très vite à une levée de boucliers des caisses.

Vous avez évoqué la Faculté de médecine de Lausanne. Le volet formation progresse-t-il aussi au niveau fédéral?

Didier Burkhalter est prêt à aller de l'avant là aussi, comme il l'a démontré dans la discussion sur l'initiative parlementaire Graf-Litscher demandant l'intégration des médecines complémentaires dans la formation des médecins, des dentistes et des pharmaciens.

Cet article est également paru le même jour dans la Tribune de Genève

[L'homéopathie bientôt remboursée?, page 6]

© 24 Heures

[Seitenanfang](#)

[PDF](#) [drucken](#) [schliessen](#)

30. April 2010

ASSURANCE MALADIE

Les médecines complémentaires veulent se refaire une santé

BERNE CHRISTIANE IMSAND

Après la votation pour les médecines alternatives, les cinq méthodes exclues de l'assurance de base tentent de revenir en grâce. Décision en fin d'année.

A formulation ambiguë, réponse ambiguë. En votant l'article constitutionnel «pour la prise en compte des médecines complémentaires», le 17 mai 2009, bien des citoyens ont cru que cela conduirait à la réintroduction automatique des cinq méthodes exclues de l'assurance de base par Pascal Couchepin. Il n'en est rien.

L'article plébiscité par 67% des électeurs ne fait que poser un principe dans l'espoir, il est vrai, de faciliter la réintroduction de l'homéopathie, la phytothérapie, la médecine traditionnelle chinoise, la thérapie neurale et la médecine anthroposophique.

Une nouvelle étape vient d'être franchie à cet égard: les sociétés représentant ces cinq disciplines ont déposé officiellement une demande pour inscrire leurs prestations dans le catalogue de l'assurance de base obligatoire. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) prendra une décision d'ici à la fin de l'année.

Rien n'est acquis car les critères n'ont pas changé. Les demandes doivent toujours satisfaire aux critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité inscrits dans la loi sur l'assurance maladie.

En 2005, l'Office fédéral de la santé publique était parvenu à la conclusion que ces critères n'étaient pas remplis par ces disciplines qui avaient été introduites à titre d'essai dans le catalogue de l'assurance de base. Le critère litigieux était et reste celui de l'efficacité qui, selon la loi, doit être démontrée par des méthodes scientifiques.

«Le nouvel article constitutionnel ne demande pas une modification de la loi, rappelle le porte-parole du DFI Jean-Marc Crevoisier. Le cas échéant, ce serait au Parlement de s'en préoccuper».

Ce qui a changé par contre, c'est le responsable du dossier. Avec le remplacement de Pascal Couchepin par Didier Burkhalter, les partisans des médecines complémentaires espèrent une meilleure écoute. Une rencontre a été organisée le 23 février dernier avec une délégation de l'intergroupe parlementaire «Médecine complémentaire». Membre de la délégation, le socialiste fribourgeois Jean-François Steiert a trouvé le ministre disposé au dialogue. Il espère que «cela montre la volonté d'être plus ouvert sur le choix des méthodes scientifiques».

C'est bien là le fond du problème. Les médecines complémentaires se prêtent mal aux expériences traditionnelles en double aveugle. Leurs partisans revendiquent dès lors une autre approche méthodologique. Mais encore faut-il que les experts y soient disposés et ceux-ci n'ont pas changé depuis la période Couchepin.

Didier Burkhalter a cependant consenti un geste en modifiant le règlement de la Commission fédérale des prestations. Celle-ci pourra faire appel à des experts indépendants. «C'était une demande de notre part», confirme Jean-François Steiert.

L'acceptation massive de l'article constitutionnel sur les médecines complémentaires est un élément dont le ministre de la santé doit aussi tenir compte.

«Il le fait en allant de l'avant, mais toujours dans le respect de la loi et des procédures», rétorque Jean-Marc Crevoisier. Toutes les options sont ouvertes. Le chef du Département de l'intérieur pourrait se contenter d'admettre seulement l'une ou l'autre des méthodes controversées, ou se limiter à une ouverture dans le cadre des lois sur les professions médicales et sur les produits thérapeutiques. CIM

© Journal du Jura

[Seitenanfang](#)

[PDF](#) [drucken](#) [schliessen](#)